



vigie

L'OBSERVATOIRE
DE L'ADMINISTRATION
PUBLIQUE

TABLE DES MATIÈRES

ÉDITORIAL	1
REPÈRES	2
RÉFORMES	3
TENDANCES	4
La souveraineté des États et la mondialisation politique et économique	
COUP D'ŒIL	6
La nouvelle politique étrangère du Canada : une réponse à la mondialisation?	
PARUTIONS	8
RECHERCHES	10
Politiques publiques et mondialisation : un couple à réconcilier?	
RÉFÉRENCES	12

POLITIQUES PUBLIQUES, INTERNATIONAL ET GLOBALISATION

Le présent numéro de Vigie est consacré aux affaires que certains appellent extérieures ou étrangères, mais que la terminologie officielle québécoise désigne sous le vocable d'affaires internationales et intergouvernementales. Nous nous en tiendrons à cette terminologie car si on a parfois l'impression que la recherche sur les politiques publiques néglige ce champ d'études, il nous est apparu essentiel de mettre en lumière leur importance dans le contexte de la mondialisation.

Car la diplomatie n'est plus ce qu'elle était. L'État-nation arc-bouté sur ses frontières a vécu. L'économie a rendu les sociétés interdépendantes. Des regroupements supraétatiques se créent en Asie, en Afrique, en Amérique latine et, au premier chef, en Europe. Des entités subétatiques prennent part désormais au concert de la mondialisation. Mais la politique ne se contente pas de suivre l'économie. Elle fait sa place dans ces nouveaux espaces, trouve des priorités à sa mesure : la sécurité et la défense des cultures. Enfin, après l'économie et la politique, voici que le juridique se met lui aussi à l'heure de la mondialisation.

Dans cette perspective, on ne peut que se féliciter de la création au sein de l'ENAP du Laboratoire d'étude sur les politiques publiques et la mondialisation (LEPPM). Nelson Michaud, que je remercie pour sa contribution à ce numéro, en est le directeur. Il nous présente le tout nouveau Laboratoire dont les analyses témoigneront de la mouvance du monde et des réponses de la science administrative.

Louis Côté

Directeur de L'Observatoire de l'administration publique

Volume 8 | numéro 3 | juin 2005

Réformes administratives

AUSTRALIE

L'auteur examine dans quelle mesure les recherches sur les réformes administratives dans le contexte australien correspondent aux nouvelles réalités du secteur public. L'étude permet ainsi de proposer des avenues pour des recherches futures, dont la gestion horizontale.

Halligan, J. « Public Management and Departments : Contemporary Themes-Future Agendas », *Australian Journal of Public Administration*, vol. 64, n° 1, 2005, p. 1-15.

INTERNATIONAL

Les réformes administratives inspirées du nouveau management public induisent une tension entre le service à la clientèle et le management. L'article recense quatre types de réactions organisationnelles possibles qui vont de l'incapacité à résoudre cette tension à une adaptation réussie, en passant par des résolutions partielles.

Hernes, T. « Quatre réactions organisationnelles idéal-typiques aux réformes du nouveau management public et quelques conséquences », *Revue internationale des sciences administratives*, vol. 71, n° 1, 2005, p. 5-18.

Gestion des organisations et prestation des services publics

PAYS-BAS

Le nombre de partenariats public-privé (PPP) n'augmente pas dans le domaine des transports aux Pays-Bas. Sur la base de neuf études de cas, l'auteur propose une typologie des expériences de PPP et met en exergue les conditions propices à leur réussite.

Koppenjan, J.F.M. « The Formation of Public-Private Partnerships : Lessons from Nine Transport Infrastructure Projects in The Netherlands », *Public Administration*, vol. 83, n° 1, 2005, p. 135-157.

HONGKONG

À partir d'exemples de Hongkong, cet article suggère une approche prudente dans l'attribution des contrats de sous-traitance dans le secteur public, notamment en remplaçant le climat de compétition qui a généralement cours dans ce type de relations par un climat de confiance et de coopération.

Huque Safqul, A. « Contracting Out and Trust in the Public Sector : Cases of Management from Hong Kong », *Public Organization Review*, vol. 5, n° 1.

Gestion des ressources financières

OCDE

Depuis une trentaine d'années, on observe dans les pays membres de l'OCDE une convergence en matière de décentralisation fiscale. Jusqu'à quel point favorise-t-elle la croissance économique? L'auteur cherche à déterminer s'il existe un degré optimal de décentralisation en matière de croissance.

Thiessen, U. « Décentralisation fiscale et croissance économique : existe-t-il un optimum? », *Problèmes économiques*, n° 2.874, 27 avril 2005, p. 23-29.

Gestion des ressources humaines

AUSTRALIE

Pour prévenir les abus ou les mauvais usages d'Internet au travail, il peut s'avérer nécessaire d'élaborer une politique d'utilisation définissant les usages permis. Le présent article offre une évaluation des politiques mises en place par les gouvernements locaux australiens.

Liaskos, J. « An Evaluation of Internet Use Policies of Victorian Local Government », *Australian Journal of Public Administration*, vol. 63, n° 4, 2004, p. 90-100.

ROYAUME-UNI

Comment les stratégies de perfectionnement et de formation permettent-elles aux cadres britanniques de résoudre les problèmes auxquels ils sont confrontés? L'étude met en évidence les problèmes d'harmonisation de la gestion des ressources humaines dans un contexte de décentralisation.

Hockey, J., A. P. Kakabadse et N. K. Kakabadse. « Développer le système de leadership pour le 21^e siècle. Étude de cas sur le perfectionnement des cadres dans la nouvelle fonction publique britannique », *Revue internationale des sciences administratives*, vol. 71, n° 1, mars 2005, p. 87-104.

Gouvernance locale et régionale

ROYAUME-UNI

Pour les auteurs, la mise en œuvre de la décentralisation au Royaume-Uni a privilégié une voie médiane conciliant les orientations du gouvernement pour une modernisation des services publics et la prise en compte des contraintes des territoires locaux.

Coaffee, J. et L. Johnston. « The Management of Local Government Modernisation : Area Decentralisation and Pragmatic Localism », *International Journal of Public Sector Management*, vol. 18, n° 5, 2005, p. 164-177.

Entreprises publiques

ESPAGNE

L'Espagne fournit de nombreux exemples des multiples formules utilisées par les gouvernements pour parler de privatisation, mais aussi pour agir dans cette voie.

Ubillos, J. B. « Changing Objectives and Formulas in Privatization Policies : The Case of Spain », *Administration & Society*, vol. 37, n° 2, mai 2005, p. 131-167.

Développement économique

OCDE

Les résultats d'une étude sur la croissance du PIB *per capita* dans plusieurs pays de l'OCDE entre 1970 et 1999 démontrent que la recherche-développement des entreprises a un effet positif sur le PIB tandis que les déficits publics auraient un effet négatif.

Aiginger, K. et M. Falk. « Explaining Differences in Economic Growth Among OECD Countries », *Empirica*, vol. 32, n° 1, 2005, p. 19-43.

AUSTRALIE

UN NOUVEAU SYSTÈME DE LEADERSHIP DANS LE SERVICE PUBLIC

Le Système intégré de leadership (SIL), mis en place dans le service public australien en juillet 2004, se réfère à une approche nouvelle qui suggère un cadre de gestion modernisé qui permette un meilleur encadrement des ressources humaines et le développement des capacités de dirigeant des gestionnaires. Il trouve son origine dans une étude antérieure réalisée au sein du gouvernement et qui avait révélé des tendances lourdes affectant l'action publique : une baisse de confiance du public envers les institutions gouvernementales, une hausse du niveau d'éducation de la population et de sa faculté à communiquer, une globalisation de l'économie et de la pensée et enfin une augmentation du sens critique et de la pratique du débat vis-à-vis de la politique. Dans un tel contexte, quatre défis majeurs ont été retenus : la capacité politique et la pensée stratégique; les liens entre la décision et les services de première ligne; l'intégration de la notion de performance; et les fondamentaux du management. Le SIL a été créé pour aider les gestionnaires publics à relever ces défis.

Podger, A. et al. « Integrated Leadership System in the Australian Public Service », *Australian Journal of Public Administration*, vol. 63, n° 4, 2004, p. 108-118.

CANADA

LE DOUZIÈME RAPPORT ANNUEL SUR LA FONCTION PUBLIQUE

Le douzième rapport annuel sur la fonction publique évoque une métamorphose de la fonction publique fédérale canadienne : tout d'abord, par l'introduction d'une culture de transformation et de réaffectation fondée sur l'examen continu des priorités, des programmes et des dépenses afin d'optimiser les ressources, et ce, autant dans les services aux citoyens que dans la gestion interne des administrations; ensuite, par la pratique d'un cadre de responsabilisation commun à tous, basé sur le rendement et la rigueur; enfin, par une gestion éthique du risque inhérent aux nouvelles méthodes de travail, singulièrement celles établies autour des technologies de l'information, et du degré élevé de transparence de l'action publique que ces méthodes ont permise. En outre, le rapport insiste sur la nécessité pour la fonction publique canadienne d'améliorer sa compétitivité dans la recherche de candidats de talent pour ses emplois. Pour cela, elle devra rompre son isolement et multiplier les échanges avec les autres secteurs, assouplir ses règles et procédures de gestion, offrir à ses employés et gestionnaires de réelles perspectives d'apprentissage, en somme moderniser la gestion des ressources humaines.

Douzième rapport annuel au Premier ministre sur la fonction publique du Canada.

<http://www.pco-bcp.gc.ca/default.asp?language=F&Page=report>

NOUVELLE-ZÉLANDE

UN CODE DE DÉONTOLOGIE DANS LE SERVICE PUBLIC

La Nouvelle-Zélande a doté son administration publique d'un code déontologique afin de renforcer la confiance de la population envers l'intégrité des institutions gouvernementales et des services qu'elles dispensent aux citoyens. L'action des services publics a une grande influence sur la vie des individus. Une conduite abusive de la part d'un agent public peut avoir des effets dommageables. Les administrés attendent des employés de l'État qu'ils soient honnêtes, justes, loyaux, compétents et qu'ils fassent preuve d'éthique. Ils espèrent également que les services appliqueront la loi à la lettre mais aussi dans l'esprit. Ils souhaitent que les décisions administratives soient impartiales et que l'argent des contribuables soit dépensé à bon escient. Il s'agit là des standards incontournables, et non négociables, qui sont réaffirmés et expliqués en détail dans le Code de déontologie mis à la disposition des services et des employés publics. Le Code n'évoque pas les normes sociales et culturelles qui ressortent des obligations générales des employés. Il peut enfin être adopté par tous les services publics, y compris les agences.

New Zealand Public Service Code of Conduct. State Services Commission.

<http://www.ssc.govt.nz/display/document.asp?NavID=121&Doc1D=3508>

AUSTRALIE

UNE POLITIQUE NATIONALE POUR LES PERSONNES ÂGÉES

La politique nationale australienne pour les personnes âgées a pour objectif de coordonner au niveau national les réponses apportées aux questions entourant les personnes âgées et de servir d'aide-mémoire pour le déploiement des politiques économiques et sociales appropriées. Dans les deux prochaines décennies, l'augmentation du nombre de personnes âgées aura pour effet de multiplier et de diversifier les situations (pathologies, handicaps, détresses, etc.) qui nécessitent des services adaptés et de qualité et qui requièrent par voie de conséquence une main-d'œuvre spécialisée apte à comprendre les évolutions de la demande de services. La politique nationale se veut une approche stratégique pour mobiliser et responsabiliser l'ensemble des intervenants. Deux axes de recherche et d'action sont privilégiés : d'une part, l'étude des conséquences du vieillissement de la population sur le marché de l'emploi et, d'autre part, la recherche de solutions pour assurer la pérennité d'un système de santé de qualité. Le document reflète cette double préoccupation : la première partie dresse un constat et la seconde recense les réponses.

National Aged Care Workforce Strategy. March 2005. Aged Care Workforce Committee.

<http://www.health.gov.au/internet/wcms/publishing.nsf/Content/ageing-workforce-nacws.htm>

Les avancées théoriques et les pratiques émergentes suivantes sont le fruit d'une consultation des membres de la Communauté de recherche sur les affaires internationales et intergouvernementales de L'Observatoire de l'administration publique : Robert Bernier, Gilbert Charland, Paul-André Comeau, Jocelyn Coulon, Cesar Garzon, Nelson Michaud, Emmanuel Nyahoho, Gil Rémillard, Louis Sabourin.

L'animation et la coordination des communautés de recherche de L'Observatoire de l'administration publique sont assurées par Benoît Rigaud.

benoit.rigaud@enap.ca

« *Un aggiornamento de la façon de concevoir la sécurité humaine et le maintien de la paix* »

LA SOUVERAINETÉ DES ÉTATS ET LA MONDIALISATION POLITIQUE ET ÉCONOMIQUE

DES SOCIÉTÉS DE PLUS EN PLUS INTERDÉPENDANTES, LA SOUVERAINETÉ DES ÉTATS DE PLUS EN PLUS CONTRAINTÉ

Dans un espace international confronté au processus communément appelé « mondialisation », la souveraineté intérieure, qui a trait à l'organisation de l'autorité publique dans un État, et la souveraineté-interdépendance, qui, elle, renvoie à la capacité d'un État de contrôler les flux transfrontaliers, pourtant distinctes en théorie (Krasner, 1999), sont de plus en plus intriquées. Cette évolution amène l'estompement de la frontière intérieur/extérieur, qui s'illustre notamment par les considérations internationales dont doivent tenir compte les politiques publiques qui étaient, par le passé, strictement d'ordre intérieur.

Si la mondialisation bouleverse les relations internationales et intergouvernementales, c'est, avant tout, par l'altération des rapports entre le politique et l'économique qu'elle génère. Les échanges commerciaux, qui constituent le principal moteur de la croissance mondiale, se sont densifiés (ils ont plus que doublé en 10 ans) et se sont diversifiés, intégrant de plus en plus certains pays du Sud. L'État, dans ce contexte, ne se retire pas purement et simplement de la sphère économique, mais plutôt redéfinit son rôle en tant que régulateur des défaillances du marché et, parfois, comme la saga de la nouvelle usine Bombardier nous le rappelle, en tant que bailleur d'entreprises perçues comme des champions nationaux. Dans ce contexte, la prééminence du discours économique dans l'analyse de la mondialisation s'explique par l'ampleur et la rapidité du processus de construction du marché global.

Mais la mondialisation n'est pas seulement économique. Si la célérité et le débit des flux informationnels emportent des transformations sociétales difficiles

à mesurer, il n'en reste pas moins que la société de l'information révolutionne les rapports avec l'altérité et charbarde les perceptions traditionnelles du monde. Elle a des implications actuelles sur la protection de la diversité culturelle et joue déjà subrepticement en faveur, ou à l'encontre, selon le contexte sociohistorique, d'un renouvellement du sentiment d'appartenance des citoyens à l'État-nation.

Les politiques de défense et de sécurité internationale sont un autre domaine où la thématique de l'interdépendance est omniprésente. La vulnérabilité des sociétés modernes vis-à-vis du terrorisme et des menaces des armes de destruction massive, particulièrement d'actualité en ce début du XXI^e siècle, marque la fin de « la géopolitique dure ». La dilution des lignes de front requiert un *aggiornamento* de la façon de concevoir la sécurité humaine et le maintien de la paix. Les forces armées doivent de plus en plus souvent tenir compte, sur un même champ d'opération et simultanément, des situations de combat, des opérations de stabilisation et des opérations d'aide humanitaire.

LA MONDIALISATION GÉNÈRE UNE PLURALITÉ D'ESPACES POLITIQUES

L'interdépendance accrue des États milite donc pour la mise en place de dispositifs internationaux et intergouvernementaux permettant de mieux maîtriser la mondialisation. La multiplication, l'approfondissement et la diversification de ces dispositifs signent une recherche du territoire politique et administratif pertinent. Complémentaire à l'avènement d'un espace mondial en réseaux, leur « continentalisation » et leur régionalisation et la diversification des mandats qu'ils assument sont une nette tendance des 20 dernières années. L'Union européenne, l'ALÉNA, l'Union africaine, le Mercosur ou encore l'ASEAN sont à l'origine

des dispositifs de coordination des politiques économiques qui intègrent une dimension politique et supranationale plus ou moins élaborée. Parmi ceux-ci, l'UE s'impose comme le plus abouti de par l'importance de ses politiques communes et de par l'effet d'engrenage d'un véritable droit supranational.

On assiste également à une redéfinition du multilatéralisme, notamment du fait de l'intervention de nouveaux acteurs, telles les organisations non gouvernementales. À l'instar de la signature de la Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnelles, force est de constater l'efficacité grandissante de ces acteurs dont l'émergence montre la volonté de la société civile d'être constitutive d'un espace public mondial pluraliste.

Par ailleurs, la thématique de la crise du système des Nations Unies, largement diffusée par l'administration Bush, doit être nuancée par le rappel de la nature circonstancielle et flexible des dispositifs multilatéraux. Le bilatéralisme, promu à l'heure actuelle par les États-Unis, est ainsi privilégié par les acteurs étatiques dominants qui considèrent la voie multilatérale comme un moyen ultime pour sortir des situations de blocage. Face aux ambitions hégémoniques, les Nations Unies demeurent une source incontournable pour la diffusion de valeurs et de pratiques favorisant l'autodétermination des peuples et un meilleur partage des richesses.

LA JURIDICISATION DES RELATIONS INTERNATIONALES

La montée en puissance d'un ordre juridique international, s'éloignant progressivement de mesures dites de *soft law*, amène des changements latents et structurants des corpus juridiques nationaux. Dans le domaine commercial, la jurisprudence de l'Organe de règlement des différends de l'OMC circonscrit, entre les parties signataires, les situations allant à l'encontre du libre échange et de la libre concurrence. Dans celui de la défense des droits fondamentaux, la Cour internationale de justice, la Cour pénale internationale et la Cour européenne des droits de l'homme sont des institutions porteuses de modifications tangibles de l'exercice des libertés individuelles.

L'AFFIRMATION DES ENTITÉS SUBÉTATIQUES SUR LA SCÈNE INTERNATIONALE ET INTERGOUVERNEMENTALE

Sur la scène internationale, seuls les États souverains sont reconnus en tant qu'acteurs légitimes. Cela est du moins vrai en théorie. Dans la pratique, les entités subétatiques, provinces, États fédérés, régions ou villes, accroissent leur visibilité à l'international. Le Québec, avec plus de 200 accords et ententes avec les gouvernements et organismes publics des États américains et son réseau élaboré de délégations en Europe, en Asie et en Amérique, fait figure de chef de file parmi ce type d'entités. Plus généralement, les entités subétatiques les plus dynamiques à l'international sont soit des entités qui entretiennent des relations conflictuelles avec le centre, telles les communautés autonomes espagnoles, soit des entités qui ont su monter des coa-

litions autour de projets communs, comme la région française Rhône-Alpes.

Par ailleurs, ces entités sont de plus en plus présentes auprès des organismes internationaux. Elles procèdent le plus souvent en élaborant des alliances avec d'autres instances ayant des intérêts en commun. Certains de ces organismes internationaux vont même jusqu'à créer des organes spécifiquement dédiés à la représentation des intérêts des entités subétatiques, comme le Comité des régions au sein de l'UE. Se dessine ainsi une recomposition des coalitions régionales qui dépasse parfois l'appartenance aux États-nations.

La croissance de la « paradiplomatie » est motivée d'abord par la recherche de débouchés à l'international pour les biens et services nationaux. Elle est le fruit de l'enchevêtrement de la globalisation économique et de la mondialisation politique. Des enjeux d'ordre culturel en sont ensuite le leitmotiv, comme l'illustre la stratégie québécoise de préservation et de promotion de la diversité culturelle, mais aussi de la diversité des produits culturels.

À l'intérieur d'un même système fédéral, on observe des innovations ayant pour ambition de revitaliser les relations entre le pouvoir fédéral et les pouvoirs fédérés. Au Canada, le Conseil de la fédération, en institutionnalisant la collaboration entre les exécutifs des dix provinces canadiennes, en est le véhicule. Permettant aux provinces de coordonner leur action sur des dossiers d'importance, tels que la santé, le déséquilibre fiscal, le commerce intérieur, l'éducation ou encore la réforme du processus de nomination aux institutions fédérales, la pérennité de cette enceinte reste toutefois sous l'hypothèque de l'alternance des dirigeants qui l'ont créée et d'un troisième référendum sur la souveraineté du Québec. Le développement de pratiques asymétriques est dans ce contexte un substitut à l'ouverture de la boîte de Pandore constitutionnelle.

Bibliographie

- Lachapelle G., S. Paquin (dir.) (2004). *Mondialisation, gouvernance et nouvelles stratégies subétatiques*, Presses de l'Université Laval, 191 p.
- Laroche J. (dir.) (2003). *Mondialisation et gouvernance mondiale*, Institut de relations internationales et stratégiques, Paris, Presses Universitaires de France, 262 p.
- Krasner S.D. (1999). *Sovereignty, Organized Hypocrisy*, Princeton, Princeton University Press, 264 p.
- Michaud N. (2004). « Le Québec dans le monde : faut-il redéfinir les fondements de son action? », p. 125-168, in BERNIER R. (dir.), *L'État québécois au XXI^e siècle*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 561 p.
- RANGER L. (dir.) (2004). *Création de liens transfrontaliers : un recueil d'information sur la collaboration intergouvernementale Canada - États-Unis*, École de la fonction publique du Canada, [en ligne], http://www.myschool-monecole.gc.ca/Research/publications/html/p128/1_f.html

Dans l'article d'ouverture du présent numéro, sous la rubrique « Tendances », Benoît Rigaud cerne fort bien les grands enjeux liés au phénomène que l'on a identifié sous l'étiquette de « mondialisation ». Ce « Coup d'œil » permettra de nous pencher plus à fond sur une dimension très contemporaine du phénomène, soit la réponse que nos gouvernements, au Québec et au Canada, apportent à cet appel.

« Il serait regrettable que des réponses [...] à [...] la mondialisation acheminent sur des tracasseries [...] constitutionnelles internes. »

LA NOUVELLE POLITIQUE ÉTRANGÈRE DU CANADA : UNE RÉPONSE À LA MONDIALISATION?

Par Nelson Michaud

Nelson Michaud est professeur agrégé à l'École nationale d'administration publique du Québec. Il est Directeur du Groupe d'étude, de recherche et de formation internationales (GERFI) et Directeur du Laboratoire d'étude sur les politiques publiques et la mondialisation (LEPPM).

nelson.michaud@enap.ca

LES RÉPONSES DU QUÉBEC

Puisque la politique gouvernementale d'« affaires internationales » du gouvernement du Québec, assortie d'un plan d'action, ne sera publiée qu'à l'automne, les seules indications que nous ayons, pour l'instant, sont principalement liées aux actions de trois membres du Cabinet : Benoît Pelletier, chargé des négociations entre Québec et Ottawa, Monique Gagnon-Tremblay, titulaire du portefeuille des relations internationales et le Premier ministre, Jean Charest. Il faut aussi compter Line Beauchamp, titulaire du portefeuille de la culture, qui joint aussi sa voix de manière ponctuelle. Dans les deux premiers cas, la feuille de route la plus claire nous est fournie par des discours, ceux que l'un et l'autre ministre ont prononcés devant le Conseil des relations internationales de Montréal (CORIM) à quelques semaines d'intervalle et celui prononcé par Benoît Pelletier lors d'un colloque organisé par l'Université McGill. Pour Benoît Pelletier, la réponse à apporter aux pressions de la mondialisation est claire : « Le Québec doit avoir voix au chapitre dans les lieux où sont prises les décisions et où sont élaborées les normes qui influent sur les domaines qui relèvent de sa responsabilité »¹. Dans son discours au CORIM, il se fait plus précis et trace un plan de mise en œuvre de cette dimension. Il réclame que « le modèle actuel

[de participation du Québec aux instances internationales] doit être intensifié et mieux défini, à commencer par notre participation aux organisations, aux conférences et aux négociations internationales qui touchent à nos compétences et à nos intérêts »². Il met aussi en perspective l'action à entreprendre. Faisant référence à « un univers marqué par la nécessaire coopération entre gouvernements »³, il souligne que le contexte politique du XXI^e siècle appelle aussi, au niveau canadien, « plus d'interactions, tant avec le gouvernement fédéral qu'avec les gouvernements des autres provinces qui désirent également défendre leurs intérêts sur la scène internationale »⁴.

Pour sa part, Monique Gagnon-Tremblay interpelle le gouvernement fédéral. Elle présente six demandes précises par lesquelles elle entend articuler la présence internationale du Québec : un statut de membre à part entière au sein des délégations canadiennes et une responsabilité exclusive quant à la désignation de ses représentants; un accès à toute l'information et une participation, en amont de la négociation, à l'élaboration de la position canadienne; un droit de s'exprimer de sa propre voix à l'intérieur des forums; la reconnaissance du droit du Québec de donner son assentiment avant que le Canada ne signe ou se déclare lié par un traité ou un accord; le droit d'exprimer ses positions lors des comparutions du Canada devant les instances de contrôle des organisations internationales, lorsqu'il est mis en cause ou lorsque ses intérêts sont visés; et enfin une révision du mandat de la Commission canadienne pour l'UNESCO afin que le Québec soit lui-même chargé d'effectuer la consultation de la société civile québécoise⁵.

Quant au Premier ministre, il témoigne de l'engagement ferme de son gouvernement envers un rôle international accru pour le Québec, autant par ses propos⁶ que par ses actions que ce soit à Paris, à Washington, lors de missions conjointes avec le Premier ministre français au Mexique ou à Haïti. Tous ces éléments témoignent d'une sensibilité de

répondre aux éléments caractéristiques de la mondialisation. Se traduiront-ils aussi clairement dans la politique qui sera énoncée à l'automne? Il faut le souhaiter et il sera intéressant de compléter cette évaluation à partir de l'énoncé en tant que tel.

LA RÉPONSE CANADIENNE

Du côté canadien, la réponse nous est parvenue, après une longue attente et de nombreuses tergiversations, le 19 avril dernier, par le biais d'un énoncé de politique qui couvre l'ensemble des diverses composantes de la politique étrangère : diplomatie, défense, développement et commerce⁷. Au fil d'analyses que j'ai produites depuis l'automne 2004⁸, j'ai établi que le plus grand problème auquel la politique étrangère canadienne était confrontée était l'obnubilation des décideurs envers les « valeurs canadiennes », mais l'oubli quasi total des défis réels qui se posent au Canada dans le contexte de la mondialisation. Le nouvel énoncé de politique comble-t-il cette lacune?

Certes, les valeurs canadiennes qui ont motivé moult actions internationales du Canada au fil des ans sont toujours présentes. Toutefois, il faut aussi souligner que l'ensemble des défis que j'avais identifiés à partir de nombreuses analyses menées au cours des cinq dernières années par des praticiens, des chercheurs et des observateurs a retenu l'attention des rédacteurs de la politique. Tant en ce qui concerne l'organisation, que le respect à retrouver et que la « priorisation » des théâtres d'intervention, la politique abonde d'exemples qui confirment qu'il s'agit de défis qui trouvent un écho favorable chez les décideurs. Même face au sacro-saint « multilatéralisme », le gouvernement avoue qu'il « ne peut se montrer complaisant » et que « la réforme du système de gouvernance multilatérale du monde sera certes une priorité, mais [qu']elle ne peut devenir une fin en soi »⁹.

Quant à la relation canado-américaine, nous constatons qu'une attention particulière y a été apportée. Ainsi, le Premier ministre se garde le privilège de la direction de cette politique. Par ailleurs, il est déclaré que « nous devons tracer notre propre voie et faire notre part »¹⁰, affirmation qui répond très directement aux défis que j'ai identifiés comme les besoins de différence (« tracer notre propre voie ») et de non-indifférence (« faire notre part »). Quant à la question de souveraineté, l'affirmation est aussi sans équivoque, notamment par rapport à sa protection dans les régions septentrionales du pays.

Deux défis en particulier constituaient des pierres d'achoppement majeures en vue d'une réforme de la politique étrangère du Canada : le besoin d'adaptation et l'urgence de résoudre le dilemme héritage/innovation. Tous deux trouvent réponse dans la politique.

Enfin, le seul défi auquel on apporte une réponse moins enthousiaste, c'est celui qui vise l'inclusion de nouveaux acteurs. Cela est en conformité avec l'attitude affichée vis-à-vis de la société civile. Tant que l'on reste à l'intérieur des structures gouvernementales – le défi de l'intégration du rôle des autres ministères – cela ne semble pas poser de problème. Mais, bien que l'on reconnaisse l'incontournable présence de « nouveaux acteurs » sur la scène internationale, on n'annonce pas très clairement la place que l'on est prêt à leur accorder. Cela est particulièrement vrai par rapport à l'action internationale des provinces canadiennes

dont il n'est nullement fait de mention explicite dans le document sommaire. En fait, le document portant sur la diplomatie se lance même sur un terrain miné. On y affirme que « la politique étrangère et la gestion des relations bilatérales supposent que nous nous exprimions et que nous agissions d'une seule et même voix sur la scène internationale », réduisant du coup le rôle des provinces à celui de conseillers à l'élaboration de la politique, au même titre que les ONG et les municipalités¹¹, ce qui a valu une sortie de la ministre Gagnon-Tremblay dans son discours au CORIM.

LE BILAN

Il est donc possible d'affirmer qu'autant à Québec qu'à Ottawa, il existe une prise de conscience vive des effets de la mondialisation et une volonté affirmée d'y apporter des réponses. L'élément qui risque de susciter le plus de débats est la place que chaque gouvernement pourra jouer afin d'influencer les vents de la mondialisation pour qu'ils soufflent en sa faveur plutôt qu'à son détriment.

Si le gouvernement fédéral s'en tient à la lettre de sa proposition d'exclure les provinces du processus, cela signifierait non seulement un recul important pour le Québec, mais aussi pour des provinces comme le Nouveau-Brunswick ou l'Alberta qui sont de plus en plus actives sur la scène internationale. Mais surtout, cela représente un déni important d'un défi majeur que la politique étrangère canadienne doit relever. Il restera à voir ce que les aléas politiques réserveront à l'énoncé de politique fédérale et à analyser ce que le gouvernement du Québec mettra de l'avant à l'automne. Il serait regrettable que des réponses cruciales à apporter au phénomène de la mondialisation achoppent sur des tracasseries qui relèvent de luttes constitutionnelles internes incessantes.

Notes

- ¹ Benoît Pelletier, « L'action internationale du Québec dans une perspective fédérale », [en ligne], http://www.saic.gouv.qc.ca/centre_de_presse/discours/2005/pdf/saic_dis20050217.pdf
- ² Benoît Pelletier, « La place du Québec dans les organisations et les négociations internationales », [en ligne], http://www.saic.gouv.qc.ca/centre_de_presse/discours/2005/pdf/saic_dis20050317.pdf
- ³ *Idem*.
- ⁴ *Idem*.
- ⁵ Monique Gagnon-Tremblay, « Vers une politique d'affaires internationales », [en ligne], http://www.mri.gouv.qc.ca/fr/ministere/allocutions/textes/2005/2005_05_19.asp
- ⁶ Jean Charest, « Allocution du premier ministre du Québec à l'ÉNA », [en ligne], http://www.premier.gouv.qc.ca/general/discours/archives_discours/2004/fevrier/dis20040225.htm
- ⁷ Ministère des Affaires étrangères, *Fierté et influence : notre rôle dans le monde*, [en ligne], <http://www.dfait-maeci.gc.ca/cip-pic/ips/ips-fr.asp>
- ⁸ Voir notamment Nelson Michaud, « La réponse canadienne aux événements du 11 septembre 2001 : Réponse à l'appel américain ou revendications des valeurs canadiennes ? » dans André Donneur, dir., *La réponse canadienne aux événements du 11 septembre 2001*, Québec : Presses de l'Université Laval, 2005.
- ⁹ *Fierté et influence...*, « Survol », p. 30.
- ¹⁰ *Fierté et influence...*, « Survol », p. 3.
- ¹¹ *Fierté et influence...*, « Diplomatie », p. 34.

Canada

LE FÉDÉRALISME ASYMÉTRIQUE

À la suite de la signature de différents accords (santé, enfance, municipalités) entre le gouvernement fédéral et les gouvernements des provinces et des territoires, il a été soulevé la question de l'égalité versus la différence de traitements entre les provinces. La question de la symétrie ou de l'asymétrie se pose à deux niveaux : d'une part, comment concilier la vision égalitaire inscrite dans la Constitution avec des clauses constitutionnelles attachées explicitement à la spécificité d'une province? D'autre part, quelle attitude les Canadiens vont-ils adopter devant la pléthore d'accords politico-administratifs? Accepteront-ils la différence de traitement comme dans l'accord sur la santé qui comprenait un volet spécifique pour le Québec. À quel moment cette pratique de l'exception devient-elle la règle? L'*Institute of Intergovernmental Relations* publie une série d'articles sur divers aspects (historiques, philosophiques, empiriques) de la problématique. Les auteurs canadiens viennent des différentes régions du pays et les auteurs étrangers apportent une perspective comparative sur le fédéralisme canadien.

Institute of Intergovernmental Relations. 2005 series on Asymmetric Federalism.

http://www.iigr.ca/browse_publications.php?section=43

Europe

LE FINANCEMENT PUBLIC DE LA RECHERCHE ET LA RECHERCHE PRIVÉE

Quelle est l'incidence du financement public de la recherche sur la recherche des entreprises privées? Telle est la question à laquelle tente de répondre l'auteur en poursuivant deux objectifs principaux : d'une part, découvrir si les financements publics et privés sont concurrents ou complémentaires et, d'autre part, évaluer si l'effet est différent selon que les entreprises rencontrent ou non des difficultés financières. L'enquête s'est déroulée de 1996 à 2002 auprès d'un échantillon d'entreprises. La méthodologie statistique retenue prenait en compte la possibilité que recevoir une aide publique peut être un facteur endogène. Les résultats indiquent que le financement public de la recherche n'occulte pas la place de la recherche financée sur des fonds privés. Bien au contraire, se prévaloir d'une décision favorable pour l'obtention d'une subvention sur fonds publics accroît les chances d'obtenir du financement privé. Par ailleurs, les résultats montrent que cet effet additionnel est plus fortement ressenti dans les grandes entreprises que dans les petites.

Ali-Yrkkö, J. « Impact of Public R&D Financing on Private R&D, Does Financial Constraint Matter? » *European Network of Economic Policy Research Institutes*. Working Paper No. 30/February 2005.

http://shop.ceps.be/BookDetail.php?item_id=1195

Asie du Sud-est

LA RÉFORME DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

Au cours des deux dernières décennies, les pays du sud-est asiatique ont été à l'origine et peuvent témoigner de réformes majeures de la théorie et de l'éthique des systèmes administratifs, mais également, au sein même des systèmes, de leur structure et de leur fonctionnement. Dans cette région du monde, le mode traditionnel d'administration publique autour d'un État-centralisateur s'est imposé durant les périodes coloniales et postcoloniales. Ce gouvernement centralisé a récemment cédé la place à une approche de management public en réseau inspirée des méthodes de l'entreprise privée avec tous les grands bouleversements qui accompagnent une telle transition. L'auteur analyse le cours et les tendances des réformes administratives dans huit pays (Brunei, Cambodge, Indonésie, Malaisie, Philippines, Singapour, Thaïlande et Vietnam). Il procède ensuite à une brève évaluation critique des effets de ces récents changements sur les systèmes d'administration publique, mais aussi de leurs conséquences sur les citoyens et les sociétés de toute la région du sud-est asiatique.

Haque, S. « Reforming Public Administration in Southeast Asia : Trends and Impacts », *Public Organization Review : A Global Journal*, vol. 4, n°4, 2004, p. 361-371. Accessible en version électronique dans les bibliothèques de l'ENAP.

États-Unis

LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE AMÉRICAINE

L'auteur dénonce la dérive récente de la politique étrangère américaine. Prenant exemple sur la situation présente, il relève une contradiction entre d'une part, le souhait maintes fois démontré des citoyens américains de recueillir l'avis de leurs alliés de l'OTAN et l'accord de l'ONU pour s'engager dans un conflit militaire et, d'autre part, la guerre en Irak dont l'issue et les conséquences pour les États-Unis et le Moyen-Orient sont incertaines, guerre décidée unilatéralement par l'exécutif américain. Il rappelle que des présidents antérieurs, même ceux connus pour leurs penchants « unilatéralistes », n'ont jamais franchi le pas. La préférence du public américain pour une politique étrangère multilatérale repose sur l'espoir que les diplomates parviendront à éviter la guerre et que si celle-ci est inévitable, elle se fera au moindre coût. L'auteur avance en outre l'idée que si les citoyens veulent une « autorisation » de leurs alliés et de l'ONU avant de partir en guerre, c'est pour disposer d'un autre éclairage (*second opinion*) sur la sagesse et les intentions de leurs dirigeants. À défaut d'être prouvée, il considère cette thèse comme plausible.

Grieco M., J. America Adrift? Myths and Realities About the United States in the New World.

<http://www.gersi.umontreal.ca/documents/regis-gersivol15.pdf>

Australie

LES NOUVEAUX DÉFIS DE LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE

L'auteur s'interroge sur un parallèle à faire entre ce que d'aucuns appellent le nouvel ordre politique mondial (guerre en Irak, réélection du président Bush, menaces terroristes...) et un nouvel ordre économique mondial dans lequel la globalisation, l'émergence des économies des géants chinois et indiens et les tensions dans l'architecture de l'économie internationale annoncent une redistribution des cartes et présentent de réels dangers. L'auteur rappelle que le terme « nouvel ordre mondial » a été utilisé pour la première fois par le Président Wilson après la Première Guerre mondiale au moment de la création de la Société de Nations. La crise de 1929 a mis fin à ce projet. Une deuxième mouture du terme est apparue au moment des accords de Bretton-Woods en 1944 avec la création du FMI, de la Banque mondiale etc. qui a surtout profité aux économies occidentales. La troisième version du terme a pris naissance lors de la guerre du Golfe qui suivait de peu l'effondrement du régime soviétique. Il est marqué par le retour d'une économie mondiale intégrée à laquelle participe désormais un plus grand nombre de pays.

Thirlwell P., M. « A New, New World Order? Challenges for International Economic Policy in the New Millennium », *Lowy Institute Perspectives*, Lowy Institute for International Policy, March 2005.

<http://Lowyinstitute.org/PublicationGet.asp?i=226>

International

L'IMPUTABILITÉ ET LA PROMESSE DE LA PERFORMANCE

L'auteur tente d'établir les fondements de l'existence d'un lien de cause à effet entre l'imputabilité et la performance. Le rapprochement de ces deux concepts anime en effet la plupart des stratégies contemporaines de réformes administratives. Pour définir les indicateurs qui doivent être considérés dans les procédures de reddition de comptes et pour mesurer les différents types de performance administrative, l'auteur applique dans son énoncé une approche dite de la « mécanique sociale », c'est-à-dire qu'il part de l'hypothèse qu'un processus social (ici le lien entre les deux concepts) intégré à d'autres facteurs spécifiques (ici la reddition de comptes et la mesure de la performance) est censé avoir des répercussions sur la structure sociale. Mais cette quête d'un effet mécanique entre imputabilité et performance démontre surtout que la relation entre les deux concepts est paradoxale. Elle est en même temps fautive et suffisamment aléatoire pour susciter de plus en plus d'interrogations au sujet et sur la réalité des réformes administratives basées sur elle.

Dubnick, M. « Accountability and the Promise of Performance in Search of the Mechanisms », *Public Performance & Management Review*, vol.28, n° 3, March 2005, p. 376-417.

Le 18 novembre dernier, Monique Gagnon-Tremblay, vice-première ministre et ministre des Relations internationales et Marcel Proulx, directeur général de l'École nationale d'administration publique du Québec, ont signé une entente de partenariat pour constituer, au sein de l'École, un lieu de veille et d'analyse consacré à l'étude des effets de la mondialisation sur les politiques publiques et l'administration publique. C'est le Laboratoire d'étude sur les politiques publiques et la mondialisation (LEPPM).

« ... la mondialisation et son impact sur un état fédéré comme le Québec, sur l'administration publique... »

POLITIQUES PUBLIQUES ET MONDIALISATION : UN COUPLE À RÉCONCILIER?

Par Nelson Michaud

Nelson Michaud est professeur agrégé à l'École nationale d'administration publique du Québec. Il est Directeur du Groupe d'étude, de recherche et de formation internationales (GERFI) et Directeur du Laboratoire d'étude sur les politiques publiques et la mondialisation (LEPPM).

nelson.michaud@enap.ca

Le Laboratoire d'étude sur les politiques publiques et la mondialisation (LEPPM) se consacrera, au cours des prochaines années, à saisir, ne serait-ce que les contours, du défi multiforme présenté sous la rubrique « Tendances » de ce numéro. Le LEPPM a démarré ses activités de recherche le 10 janvier 2005 et rendu publics ses premiers résultats le 1^{er} juin 2005. Voici une brève présentation de ces activités.

DES PRODUITS

Au sein du LEPPM, les activités portent essentiellement sur six grands domaines d'intervention du gouvernement québécois dont les incidences directes sur la population sont importantes : l'éducation, la santé, l'environnement, la culture, l'économie et la sécurité. Ces activités visent à informer les publics concernés (administrations, experts, groupes, médias et grand public) en utilisant divers moyens qui se répartissent en autant de « produits », pour la plupart accessibles par le biais d'un site Web (<http://www.enap.ca/enap-fra/leppm/>).

DES RAPPORTS ÉVOLUTIFS

Les rapports évolutifs sont des documents qui assurent le suivi analytique d'un sujet international qui présente un impact pour les politiques publiques du Québec. Ils seront publiés tous les trois mois avec un intervalle de mise sur le site de deux semaines. Ce sont des documents synthétiques d'une dizaine de pages. Comme le nom l'indique, ces rapports sont évolutifs et ils pourront susciter la discussion et le débat via un autre de nos produits : le forum.

UN FORUM DE DISCUSSION

Le forum portera sur deux aspects. Dans un premier temps, le forum sera orienté par une question posée toutes les deux semaines sur chacun des six sujets-thèmes analysés. Ainsi, nombre de personnes pourront, après validation de leur inscription, débattre et échanger sur un sujet précis. Le forum sera aussi un moteur afin de faire évoluer les rapports, d'af-

firmer des idées qui en émergeront et de préciser certains aspects abordés plus marginalement dans ceux-ci.

UNE FICHE SIGNALÉTIQUE

Pour chacun des six thèmes abordés, le site présentera une fiche signalétique qui permettra de synthétiser en un seul document les éléments les plus pertinents à connaître sur le sujet en question. Elle fournira quelques références bibliographiques pertinentes et des liens Internet judicieux.

DES BULLETINS TRIMESTRIELS

Le bulletin trimestriel sera de type *newsletter* et verra sa première publication en septembre 2005. Il s'agira d'un fichier d'idées qui auront parfois été évoquées dans les rapports évolutifs. Le bulletin permettra ainsi un suivi rapide des questions abordées. De plus, le bulletin annoncera les événements qui marqueront l'évolution du Laboratoire. Des événements importants se rapportant à la mondialisation et aux politiques publiques pourront aussi apparaître dans le bulletin. Enfin, des publications intéressantes pourront y être mises en valeur.

UN BULLETIN COMMUN LEPPM ET L'OBSERVATOIRE DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

Le bulletin commun est le principal outil de diffusion des activités de veille. Il s'agit d'une communication mensuelle destinée aux abonnés et qui rassemble des pointeurs descriptifs sur des sujets d'actualité internationale portant sur les réformes et les changements à la gouvernance induits par la mondialisation. Il offrira aussi des résumés d'ouvrages et de documents parus récemment sur le sujet.

DES CAHIERS DE RECHERCHE

Les cahiers de recherche sont des ouvrages de synthèse sur la mondialisation et son impact sur un État fédéré comme le Québec sur l'administration publique et les réactions de cette dernière. Les cahiers de recherche prendront la forme de rapports universitaires d'une trentaine de pages. Ils analyseront les effets de la mondialisation sur un secteur donné et les réactions possibles pour une administration qui se trouve confrontée aux phénomènes mondiaux.

LA COLLABORATION LEPPM-GERFI

Par ailleurs, le travail du Laboratoire se fera en synergie avec certaines activités du GERFI (Groupe d'études, de recherche et de formation internationales) qui regroupe les professeurs, étudiantes et étudiants de l'ENAP qui s'intéressent aux questions internationales qui influencent les divers aspects de l'administration publique. Fondé en novembre 1983 par le Professeur Louis Sabourin, le GERFI est, depuis sa fondation, en lien étroit avec les divers programmes académiques de l'École qui ont une portée internationale. Les principales activités que le Laboratoire et le GERFI organiseront de concert sont la tenue de colloques, de tables rondes et d'ateliers portant sur la mondialisation. L'organisation des grandes rencontres du GERFI où des

praticiennes et praticiens de haut niveau viennent partager leur expérience d'administration publique internationale seront aussi coparrainées par le Laboratoire.

DES DEMANDES SPÉCIFIQUES

Par ailleurs, le Laboratoire d'étude sur les politiques publiques et la mondialisation pourra produire sur demande des avis et des conseils aux décideurs politiques et administratifs sur des enjeux ciblés liés à l'impact de la mondialisation. Il pourra aussi réaliser des études commanditées sur des objets liés aux effets de la mondialisation à la demande de ministères ou d'organismes. Enfin, le Laboratoire pourra, à terme et en collaboration avec les autres instances de l'École, offrir des formations destinées à des publics ciblés au sein des administrations publiques sensibles aux effets de la mondialisation.

L'ÉQUIPE

Un programme aussi riche ne peut être accompli sans reposer sur une équipe de haut calibre. J'assume la direction du Laboratoire et je suis appuyé à cet égard par mon collègue Paul-André Comeau. Les professionnels de recherche proviennent d'horizons divers et autant leur formation que leurs expériences permettent de couvrir un très large éventail.

Titulaire d'une maîtrise en administration publique de l'ENAP avec concentration en analyse et développement des organisations, Sébastien Bigras traitera particulièrement les questions touchant l'économie et la sécurité. Sophie Morin analysera des questions touchant les secteurs de l'éducation et de l'environnement. Elle est titulaire d'une maîtrise en relations internationales avec spécialisation en développement international (Droit international humanitaire, Droit de l'enfant et Droit de l'homme). Enfin, Anne-Marie Robert s'intéressera aux questions de santé et de culture. Elle est titulaire d'une maîtrise en anthropologie et est spécialisée dans l'analyse de l'impact des grands courants sociaux sur les populations.

L'équipe se complète de Véronique Dumesnil qui agit en tant qu'adjointe exécutive. Elle sera notamment responsable du site Web. Elle détient un Diplôme en commerce international ainsi qu'un premier degré de comptabilité, une licence en droit des administrations publiques et une maîtrise en administration économique et sociale. Avant son arrivée à l'ENAP, elle avait occupé plusieurs postes au sein de l'Association française de normalisation (AFNOR).

Les capacités linguistiques de l'équipe lui permettront de considérer la documentation publiée en français, en anglais, en espagnol, en allemand, en japonais, en portugais, en italien et en néerlandais.

RÉFÉRENCES

DISPONIBLES À LA BIBLIOTHÈQUE DE L'ENAP

Bright, L. « Public Employees with High Levels of Public Service Motivation, Who Are they, Where Are they, and What do they Want? », *Review of Public Personnel Administration*, vol. 25, n° 2, 2005, p.138-154.

Mulgan, R. « L'externalisation et les valeurs du service public : l'expérience australienne », *Revue internationale des sciences administratives*, vol. 71, n° 1, mars 2005, p. 55-71.

Simoens, S., et A. Scott. « Voluntary or Compulsory Health Care Reform? The Case of Primary Care Organisations in Scotland », *Health Policy*, n° 72, 2005, p. 351-358.

Goddard, A. « Accounting and NPM in UK Local Government - Contributions Towards Governance and Accountability », *Financial Accountability and Management*, vol. 21, n° 2, 2005, p. 191-218

Toepler, S., et S. Dewees. « Are there Limits to Financing Culture through the Market? Evidence from the U.S. Museum field », *International Journal of Public Administration*, vol. 28, n° 1 et 2, 2005, p. 131-146.

Chesterman, S., M. Ignatieff et R. Thakur. *Making States Work : State Failure and the Crisis of Governance*, New York, United Nations University Press, 2005.

DISPONIBLES SUR INTERNET

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Canada ■ Conciliation travail – famille
http://www.jobquality.ca/balance_f/balance.stm
<http://www.cprn.org/fr/doc.cfm?doc=12201>

GESTION DES RESSOURCES INFORMATIONNELLES

Finlande ■ Stratégie visant à améliorer la sécurité de l'information
<http://www.e.finland.fi/netcomm/news/showarticle.asp?intNWSAID=35824>
http://www.tekes.fi/julkaisut/lvm_tietoyht_e_mr.pdf

GESTION DES RESSOURCES FINANCIÈRES

Bésil ■ Tendances des performances budgétaires
[http://www.olis.oecd.org/olis/2005doc.nsf/linkto/ECO-WKP\(2005\)10](http://www.olis.oecd.org/olis/2005doc.nsf/linkto/ECO-WKP(2005)10)
<http://www.olis.oecd.org/olis/2005doc.nsf/43bb6130e5e86e5fc12569fa005d...>

RÉFORMES ADMINISTRATIVES

Bengladesh ■ Problèmes et perspectives démocratiques
<http://unpan1.un.org/intradoc/groups/public/documents/APCITY/UNPAN0200...>

DROIT ADMINISTRATIF ET ÉTHIQUE PUBLIQUE

France ■ Évolutions législatives et institutionnelles du financement politique
<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/brp/notices/054000274.shtml>
<http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/054000274/0000.pdf>

GESTION DES SYSTÈMES D'ÉDUCATION

Luxembourg ■ Rapport d'activité du ministère de l'Éducation
http://www.gouvernement.lu/publications/rapportsactivite/rapports_acti...
http://www.gouvernement.lu/publications/rapportsactivite/rapports_acti...

Royaume-Uni ■ Apprendre à bien manger à l'école
<http://www.foodinschools.org/#top>

ANALYSES, ÉLABORATION ET ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

Asie ■ Réduction de la pauvreté
<http://www.adbi.org/research-paper/2005/04/19/1052.roads.poverty.laopd...>
<http://www.adbi.org/files/2005.03.rp64.roads.poverty.laopdr.pdf>

Suède ■ Programme de prévention du crime
<http://www.sweden.gov.se/content/1/c6/04/28/62/06fbb00d.pdf>

RELATIONS INTERGOUVERNEMENTALES ET INTERNATIONALES

Union Européenne ■ Comment expliquer le développement de l'industrie de la défense?
<http://www.brookings.edu/fp/cuse/analysis/jones20050505.htm>
<http://www.brookings.edu/fp/cuse/analysis/jones20050505.pdf>

Union Européenne ■ Analyses du traité constitutionnel
<http://www.eipa.nl/default.htm?http://www.eipa.nl/Publications/Indexes...>

POLITIQUES SECTORIELLES

Royaume-Uni ■ Pour en savoir plus sur l'énergie renouvelable
<http://www.dti.gov.uk/renewables/>

Nouvelle-Zélande ■ Pour rendre la marche et le vélo plus populaires
<http://www.transport.govt.nz/business/land/getting-there/index.php>
<http://www.transport.govt.nz/downloads/getting-there.pdf>

Préparé par Alain Gagnon, Service des bibliothèques-ENAP et Nicolas Charest, L'Observatoire de l'administration publique-ENAP. Pour de plus amples informations, contactez Nicolas Charest à : nicolas.charest@enap.ca

L'Observatoire de l'administration publique a été créé en 1993 par l'ENAP, un établissement membre de l'Université du Québec. L'Observatoire recueille, analyse et évalue l'information disponible à travers le monde en matière d'administration publique et de gouvernance. *Vigie* est une lettre bimestrielle. Elle se veut un outil de diffusion des résultats des activités de veille et de recherche menées par L'Observatoire et ses partenaires.

La reproduction totale ou partielle de *Vigie* est autorisée, à condition d'en indiquer la source.

Le choix des thèmes et les textes de *Vigie* font l'objet d'une réflexion collégiale de la part de l'équipe de L'Observatoire; les auteurs demeurent toutefois responsables des informations et des analyses présentées.

Cette publication est rendue possible grâce au soutien financier du gouvernement du Québec.

Pour plus d'information ou si vous avez des renseignements à nous transmettre, contactez :

Danyelle Landry, secrétariat de L'Observatoire
(418) 641-3000, poste 6574
courriel : danyelle_landry@enap.ca

Les publications de L'Observatoire peuvent être consultées sur le site Internet : www.enap.ca/observatoire

L'OBSERVATOIRE DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE
VIGIE
DEPOT LEGAL
BIBLIOTHEQUE NATIONALE DU QUEBEC
BIBLIOTHEQUE NATIONALE DU CANADA
ISSN 1708-7252

